

LYON-SPORT

Journal de tous les Sports

ORGAN OFFICIEL DE TOUTES LES FÉDÉRATIONS ET DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS SPORTIVES

de Lyon, des Alpes et du Sud-Est

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON, 15, Place Bellecour, 15, LYON

(A L'ENTRESOL)

Les Annonces sont reçues :

A LYON :
AU BUREAU DU JOURNAL

CINQUIÈME ANNÉE
N° 244
30 Août 1902

ABONNEMENTS

Rhône et Département limitrophes... 6 fr.
Autres départements... 6 50
Etranger... 8 fr.

Chaque demande de changement d'adresse
doit être accompagnée de 50 centimes en plus

Toutes les Communications en général doivent parvenir
avant le jeudi soir

Concours de chevaux de selle

à Châtillon-sur-Chalaronne.

Le 19 août dernier vient d'avoir lieu à Châtillon-sur-Chalaronne un important concours de chevaux de selle, destiné à développer dans le département de l'Ain l'élevage du cheval de guerre.

Ce concours, organisé il y a trois ans par le directeur du Haras d'Annecy, au moyen d'une subvention accordée par le Conseil général et sous le patronage de M. le Ministre de l'Agriculture et des Sociétés hippiques françaises et des courses de Lyon, a déjà été fécond en résultats. Il a lieu chaque année dans un chef lieu de canton différent, mais dans des centres d'élevage, afin que des différentes villes puissent profiter de la venue de nombreux visiteurs, attirés par cette exhibition unique dans la région; élevage et commerce tous deux y trouvent leur compte.

Les chevaux âgés de 3 à 8 ans doivent être nés et avoir été élevés dans le département; ils sont présentés, montés, au pas, au trot et au galop. En trois ans il n'a pas été possible d'obtenir un dressage complet, ce n'est pas, du reste, le but du concours, mais les animaux présentés sont droits et on peut suffisamment se faire une idée de leurs allures. Ce que l'on a cherché surtout c'est de rassembler chaque année, dans une même localité le plus grand nombre possible de chevaux à vendre pour que la remonte militaire y vienne faire des achats, ainsi que les amateurs et les marchands. En créant le débouché on développe forcément la production au grand bénéfice de l'amélioration de la race locale.

A Châtillon il y avait 94 engagements, 85 chevaux ont été présentés effectivement au jury, composé de MM. de Chavigné, directeur du Haras d'Annecy président, Chandraud, commandant du dépôt de remonte de Mâcon, le Dr Bollet si populaire dans l'Ain où il a toujours su défendre au Conseil général la cause du cheval avec une compétence qui est le fruit d'une longue pratique, et enfin M. Rambaud, maire de Saint-Nizier-le-Désert.

Le lot des chevaux présentés manquait peut-être d'homogénéité, mais il ne faut pas oublier, que la production du département varie, suivant le sol, et qu'elle n'est point la même dans la Bresse que dans la Dombes ou le Bugey. Il y avait en tête de bien jolies juments, pleines de sang et d'énergie, qui ont fait le plus grand honneur aux éleveurs *Quinze-Vingt, Mardi, Kopeck et Rioutec*. Le progrès s'affirme de plus en plus et le département de l'Ain ne tardera pas à prendre dans la production française une place fort honorable.

A Vichy, l'année dernière, le 1er prix des chevaux de selle a été remporté par un cheval de l'Ain, qui a eu également beaucoup de succès aux concours de majoration de Moulins. Cette année, la remonte a acheté plusieurs chevaux à Châtillon, elle les a payés 13 et 1,400 francs et ce n'était pas les premiers prix.

Ce qui fait défaut dans l'Ain, c'est la mise en valeur des animaux, il faudrait une école de dressage sérieuse, fonctionnant avec des subventions, permettant de donner au personnel un traitement fixe et de l'intéresser aux bénéfices résultant des transactions, de façon à réduire au minimum le prix de la pension des chevaux mis au dressage. C'est vers ce but, que doivent tendre actuellement tous les efforts, mais qui prendra l'initiative d'une œuvre appelée à rendre de signalés services?

Le programme de la réunion de Châtillon comportait 18 prix et 12 indemnités de déplacements, plus 3 médailles d'or, 4 d'argent, 10 de bronze et une selle complète offerte par la Municipalité de cette ville.

Voici les premières primes :

250 fr. et une médaille d'or. — Olga, par Iman à M. P. Crozet.
200 fr. et une médaille d'or. — Acabit, par Quinze-Vingt, à M. J. Hyvert.
150 fr. et une selle. — Virgule, par Quinze-Vingt, à M. J. Hyvert.
150 fr. et une médaille d'or. — Papillon, par Mardi, à M. J. Séve.

Sur 94 chevaux inscrits, 85 ont été présentés.

Courses de St-Pourçain-sur-Sioule

Dimanche 31 août

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DU DEMI-SANG

(Trot monté, 3,400 m.)

F. Advenier	Vannette	—
A. Beauchamp	Ursa	—
A. Beauchamp	Violette	—
Boisset	Distinguée	—
Comte de Chantemerle	Un	—
Comte de Chantemerle	Vigneron	—
E. Charpin	Vendée	—
A. Thonier	Randan	—

UN gagnant; Vigneron et Vendée placés.

PRIX DU CERCLE INTERNATIONAL DE VICHY

(Trot attelé, 3,400 m.)

A. Beauchamp	Uncle Sam's Pride	—
A. Beauchamp	Victoria	—
F. Advenier	Vannette	—
J. Batailly	Monarque	—
Boisset	Distinguée	—
A. Cadot	Uxor	—
Comte de Chantemerle	Trotteur	—
Marquis de Croix	Sterlet	—
C. Fonlupt	Vampire	—
Jeanrot	Union	—
J. Lagrue	Vendredi	—
Vie J. de Montlivault	Jupiter	—

VICTORIN, gagnant; Trotteur et Uncle Sam's Pride, placés.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT ET DE LA C^{ie} FERMIERE DE VICHY

(Haies. — Hacks et hunters. — Gentlemen-riders. — 2,800 m.)

G. Bertren	Six-Pence	(6,000) 6
Renard	Savoisy	(2,000) 5
L. de Romanet	Gaillarde	(4,000) 5
"	Etamine	(4,000) 5
"	Contran	(4,000) 5

ECURIE DE ROMANET, gagnant; Six-Pence, placé.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT

(Trot monté ou attelé)

J. Reigner	Charlotte (500)	3,700
P. Laurent	Apolline (900)	3,800
Butin	Saint-Myon (1100)	3,850
Bâtisse	Sans-Nom	4,000
G. Camus	Désiré	4,000
Vicomte du Passage	With-Fist	4,000
A. Thonier	Thiel	4,000
Vérillaud	La Belle	4,000

Courses d'Aix-les-Bains

La clôture des engagements pour les deux courses au trot qui seront courues les 7 et 10 septembre à Aix-les-Bains, a eu lieu jeudi, chez M. Aubier, place Bellecour. Voici les engagements reçus :

PRIX P.-L.-M. — MM. Beauchamp, Uzès; Estève, *Sensitive*; Bourjaillat, *Semaine Sainte*; A. Bless, *Voldgrene*; Giraud, *Une Rigoleuse*; de Vivens, *Topsy Médium*; Porchère, *Ascension*; Hémar, *Nerva*; Périé, *Rémusat*.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DE DEMI-SANG. — MM. A. Bléss, *Rayon d'Or*; P. Savigny, *Turlutot*; Estève, *Sensitive*; Bourjaillat, *Semaine Sainte*; Giraud, *Une Rigoleuse*; P. Savigny, *Nacelle*; Ulysse, *Trac*; Hémar, *Nerva*; Ulysse, *Sans-Peur*; Beauchamp, *Uzès*.

Sont également engagés dans le Military (2^e série), 3,000 m. : Lislet, Vif Argent, Faculté (1/2 s.), Le Rustique, Pensée, Luxor, Résoud, Le Cid, Royal II, Fenouil, Diligent, Pirate, Tutelaire, Semelé, Sapristi, Babel, Sylvain (1/2 s.).

Le Raid Bruxelles-Ostende

Tous nos lecteurs connaissent le résultat de cette épreuve qui, depuis un mois, tenait en haleine les cavaliers français et étrangers. Elle s'est terminée par un éclatant succès pour notre cavalerie, succès prévu du reste. Le vainqueur M. Madamet montant son cheval d'armes, *Courageux*, un nom prédestiné, a accompli les 135 kilomètres en 6 h. 54, suivi de près par les lieutenants Dremetz, Haentjens et Romieux. Plusieurs des concurrents hommes et chevaux ne sont pas des inconnus pour les habitués des hippodromes de la région et des concours hippiques: le second, *Vulcan*, au lieutenant Dremetz notamment, a gagné il y a deux ans une course au Grand-Camp, montée par M. de Lastie St-Jal, battant Elot à M. de Montmarin, *La Côte d'Or* a plusieurs fois couru dans la région, montée par son propriétaire M. Romieux, quand à M. Haentjens, ses succès aux concours hippiques de Lyon sont encore présents à toutes les mémoires.

La pluie avait encore rendu l'épreuve plus difficile; la victoire est revenue au cavalier qui a su le mieux ménager son cheval au début. M.

Bausil, arrivé premier à Coolcamp, après avoir parcouru exactement 100 kilomètres en 4 h. 28", n'a pu continuer, son cheval *Mantelet*, tombé mort à Litchveld à quelques kilomètres d'Ostende; sont tombés également, un cheval belge et un cheval anglais.

20.000 personnes se trouvaient à l'arrivée; elles ont fait aux vainqueurs une ovation enthousiaste. Les cris de « Vive la France » étaient frénétiquement poussés; la musique joua la *Marseillaise* pendant qu'au Grand-mât on hisse le drapeau français.

M. le lieutenant Perret du 2^e dragons, sur qui l'on fondait beaucoup d'espérance, n'a pas pris part au Raid, sa jument *Mother Meldrum* fatiguée par le chemin de fer, s'est refusée à prendre toute espèce de nourriture, empêchant ainsi son cavalier de figurer certainement avec succès dans cette grande épreuve. Plusieurs officiers du reste, sont trouvés dans le même cas.

Nouvelles Hippiques

M. Delolme, entraîneur-jockey bien connu à Lyon, va définitivement se fixer à Paris.

C'est M. Bernard-Fleury qui dirigera à l'avenir ses chevaux de course. *Anémone et Valérius*. A cet effet, il a décidé de suspendre la vente de ses chevaux, ainsi qu'il en avait tout d'abord décidé.

Le lieutenant Chambron, à M. Crouzon et Ramage, à M. de Romanet sont engagés aux courses de Lucerne qui auront lieu les 7, 11 et 14 septembre.

L'excellente *Miss Sidney* prendra part aux courses au trot d'Ostende, en Belgique, le dimanche 7 septembre.

M. Merrier a acheté au Haras de Janval, à la date du 14 août, le poulain *Arano*, par Kalmia et Gilana, par Phaéton.

Nous apprenons avec plaisir que M. le lieutenant Chambron, du 2^e dragons, vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur.

Le lieutenant Chambron est trop avantageusement connu dans le sport, non seulement pour ses victoires personnelles, mais aussi pour l'excellente préparation des sous-officiers qui figurent toujours en première place dans les militaires de 3^e série, pour que nous ne lui adressions pas tout particulièrement dans cet organe sportif nos très sincères félicitations.

M. François Saumont, de Saint-Etienne, vient de créer une écurie de trotteurs avec M. Maire, de Lyon. Les couleurs de cette association Saumont et Maire sont: casaque et toque gros bleu, brassard saumon.

Lambin II, à Mme la marquise de Vivens, qui paraissait très indiqué dans le prix d'Hennebont, à Saint-Cloud, dimanche dernier, n'a pas rempli son engagement, ainsi que mercredi, du reste, dans le prix Flush; le poulain, rentré boiteux à la suite de sa course à Saint-Etienne, n'étant pas encore complètement remis, il n'a pu se présenter dans ces deux épreuves.

M. Vanney, ancien élève de l'Ecole vétérinaire de Lyon, vient, à sa sortie de Saumur, d'être affecté, en qualité d'aide vétérinaire, au 19^e régiment de dragons, à Vienne. M. Vanney est un passionné du sport hippique, et nous aurons certainement l'occasion de le revoir sur nos hippodromes.

Une société hippique avait été créée à Dôle, il y a deux ans. Les débuts ne furent pas très brillants et tout faisait craindre, cette année, que la réunion, qui avait lieu généralement en juillet, ne fût annulée.

Nous croyons savoir que la Société hippique, présidée par le marquis de Vaulchier, dont le fils a couru souvent brillamment dans notre région, vient de confier à un secrétaire très expérimenté, le soin d'organiser une journée de courses cette année. Nous pouvons, en ce cas, lui prédire un succès assuré.

Porte-Veine et Arlésienne, à M. A. Bérard sont engagés, dimanche, à Cergy-la-Tour, dans le prix de la Société des Steeple-chases et de la Société sportive d'encouragement, ainsi qu'*Etamine* et *Gaillarde*, à M. de Romanet.

Thorpe, le jockey du comte d'Harcourt, a été victime d'un vol pendant son séjour à Bade. Nos lecteurs se rappellent que le *Lyon-Sport* a signalé en son temps le vol dont a été victime Bridgland à son passage à Lyon, alors qu'il se rendait à Aix. Il est probable qu'un pickpocket avisé s'attache aux jockeys fortunés, ce qui expliquerait la fréquence des vols dont ces derniers sont l'objet.

Rose de Bengale et *Silhouette III* rempliront leur engagement dimanche prochain à Cavillon.

Saint-Pourçain-sur-Sioule donnera demain sa deuxième réunion depuis sa création.

Le programme promet et l'intelligente direction que M. Dubost donne à la jeune Société, est bien la garantie de son succès; M. Dubost est le secrétaire des Courses de Vichy, Moulins et autres lieux importants.

M. Boujard a décidé de retirer *Thisato* du turf, la jument fera donc désormais le service chez son propriétaire.

Société Sportive du Rhône

Nous publions d'autre part, sauf approbation ministérielle, le programme de la journée supplémentaire qui aura lieu le dimanche 28 septembre sur l'hippodrome de Villeurbanne. Nous donnerons dans notre prochain numéro le programme des deux autres réunions des 12 et 9 octobre.

Société Hippique de Saint-Etienne

Nous avons le plaisir d'annoncer que pour répondre aux vœux exprimés par un grand nombre de propriétaires de Saint-Etienne, la société hippique vient de décider la création d'une journée supplémentaire qui aura lieu le dimanche 5 octobre.

Nous publions plus loin le programme qui a été soumis à l'approbation ministérielle et nous donnerons plus tard les rectifications qui pourraient avoir lieu.

Cette réunion obtiendra certainement un grand succès et attirera sans doute un plus grand nombre de chevaux que la dernière journée où l'on n'a pu compter que 23 partants dans 6 épreuves.

Courses de Thoissey

Un temps splendide a favorisé dimanche la première réunion des courses de Thoissey. Une assistance élégante et nombreuse remplissait le pesage; la pelouse était noire de monde. La recette certainement a dû être fort belle et les organisateurs ont droit aux plus vifs éloges. Ce succès est d'un bon augure pour les réunions futures.

Les épreuves ont offert un caractère de régularité, seul le Handicap de trot aurait gagné à être plus serré, les chevaux étant séparés à l'arrivée par de trop longues distances. *Urville* a facilement gagné les deux courses qu'il a disputées, *Rose de Bengale* à M. Durand, très bien pilotée par le Comte Dillon a enlevé le Prix de la ville devant *Garbure* et le *Franciscain*, et Bernard a drivé avec sa maestria habituelle le cheval du Comte de Monts.

Blondine à M. G. Bonnet s'est littéralement promenée dans le Prix des amateurs; voilà un succès qui encourage certainement son propriétaire à faire courir plus souvent et nous espérons bien que la région comptera bientôt une écurie de plus.

Le Lieutenant-Colonel Marchand et son ami le Commandant Barrière assistaient aux courses, leur arrivée sur l'hippodrome de Challes a été saluée par de chaleureux applaudissements. Parmi les personnalités remarquées citons: M. le Comte de Carnozet président, M. de Souvigny, M. Fréjean, Paul Dugas, M. Ducher, maire de Thoissey, Lallement, que nous félicitons plus particulièrement du succès mérité obtenu dans cette agréable journée. Voici les résultats :

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL. — Monté ou attelé, 650 fr., 3,200 m. 1. Urville (at.) à M. Burtin, 3,300 m. (le propriétaire); 2. Volcan (m.) à M. Billard, 3,125 m. (Batailly); 3. Pâquerette (at.), à M. de Langie, 3,225 m. (le propriétaire); 4. Olga (m.) à M. Crozet, 3,400 m. (Guillon).

Mutuel, G. : 9 fr. 50; placés : 5 fr. et 5 fr.

PRIX DU COMMERCE. — Monté ou attelé, 800 fr., 3,800 m. — 1. Vermouth, au comte de Monts, 3,700 m. (Bernard); 2. Unique, à M. Bless, 3,850 m. (Bougon); 3. Trac, à M. Ulysse, 4,200 m. (Latil); Non placés : Dandelau, à M. Maire, 3,775 m.; Duguesclin, à M. Porchère, 3,725 m.; Tropic, à M. de Savigny, 3,725 m.; Scabieuse, à M. Le Brozec, 4,075 m.

Mutuel, G. : 15 fr. 50; placés : 9 fr. et 15 fr. 50.

PRIX DE LA VILLE. — Course plate, gentlemen, jockeys, 2,000 m. 7 partants. — 1^{er} Rose-de-Bengale au L. Durand, (Comte Dillon); 2^e Carburé, à M. Bérard, (Deangely); 3^e Le Franciscain, à M. Bouchet, (Benoit).

Mutuel, G. : 17 fr. placés 8 fr. et 8 fr. 50.

PRIX DES AMATEURS. — Attelé, Objets d'art de la valeur de 300 fr.; 3,500 m. — Blondine (at.) à M. Bonnet, 3,500 m. 640" (154" 3/10) M. Maire fils; 2. Brune (at.), à M. Pinguely, 3,500 m., 720" (205" 7/10), (M. Burtin). 3. Pâquerette (at.), à M. de Langie, 3,400 m., 734" (209" 7/10) (le propriétaire); non placés : Margot, à M. Cottin, 3,500 m.; Rip, à M. Brunard, 3,400 m.

Mutuel, G. : 9 fr. placés : 5 fr. et 5 fr. 50.

PRIX DE LA CIRCONSCRIPTION. — Monté ou attelé, 650 fr., 3,200 m. 1. Urville (at.) à M. Burtin, 3,350 m., 623" (154" 3/10) (le propriétaire); 2. Volcan (m.) à M. Billard, 3,175 m., 740" (224" 7/10) Batailly.

Mutuel : 7 fr.

PRIX DES DAMES. — (Steeple-chase militaire.) 3,000 m.; 4 partants. — 1^{er} Sapristi : à M. Chambron, lieutenant au 2^e dragons (de propriétaire); 2^e Innocent, à M. de Vaussay, lieutenant au 14^e chasseurs, (le propriétaire); 3^e Exilia, à M. de Lamerville, lieutenant au 7^e chasseurs, (le pro-

priété); Taicoun, à M. Dillon, sous-lieutenant au 16^e chasseurs, (le propriétaire); Mutuel, G. : 9 fr.; placés : 6 fr. et 7 fr. 50.

Courses de Paray-le-Monial

Dimanche 24 août. — Résultats.

PRIX DE LA VILLE (Monté ou attelé). — 1. Monarque, à M. Batailly, 2,850 m., 536" (157" 9/10) Claire; 2. Violette, à M. Gondard, 3,075 m., 553" (154" 4/5), le propriétaire; 3. Vol d'Oiseau, à M. Campionnet, 2,900 m., 612" (208" 3/10), Rollier; 4. Vaillante, à M. Lamborot, 2,825 m., 626" (216" 3/5), P. Chevalier; 5. Venise, à M. Rollier Gondard, 2,850 m., 700" (227" 3/10), M. Rollier fils.

Mutuel, G. : 13 fr. 50; placés : 8 fr. 50 et 11 fr. 50.

PRIX DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE (Monté). —

1. Urbain, à M. Pesle, 3,300 m., 537" (142" 1/10), Lepotier; 2. Une, à M. de Chantemerle, 3,325 m., 541" (142" 3/5), Levrier; 3. Ursa, à M. Beauchamps, 3,200 m., 550" (149" 2/5), Meunier.

Mutuel, G. : 20 fr.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DE SPORT DE FRANCE (Steeple-Chase, hacks et hunters, gentlemen-Riders). — 3,400 mètres. — 1. Elamine, à M. L. de Romanet (le propriétaire), Walk-Over.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DU DEMI-SANG (Attelé ou monté). — 1,500 fr. — 4,000 m. — 1. Uriage (at.), au comte de Chantemerle, 4,100 m., 700" (142" 2/5) Levrier; 2. Urzy (m.), à M. Pesle, 4,050 m., 705" (144" 9/10), Lepotier; 3. Olga (m.), à M. Jeanrot, 4,125 m., 705" 1/2 (143" 1/10), Lamy; 4. Ascension (at.), à M. Bless, 4,100 m., 715" (146" 1/10), Hardy. Non placée : Union à M. Jeanrot, 4,000 m., 736" (154").

Mutuel : 36 fr. 50; placés : 11 fr. 50 et 9 fr.

PRIX DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE P.-L.-M. (Haies, hacks et hunters, gentlemen). — 1,000 fr. — 2,800 m. — 1. Cronstadt (3,000) 68 k. 1/2, à M. F. Oesinger (M. de Libran); 2. Orage (3,000) 74 k. 1/2, à M. L. de Romanet (le propriétaire); 3. Six-Pence, 72 k., à M. G. Bertren, le propriétaire; 4. Boulaq, (1,500) 71 k., à M. A. Bérard (M. A. Bérard jeune). Non placés : Deep, 72 k. (M. Renn), Deux longueurs, trois longueurs.

Mutuel, G. : 76 fr. 50; placés : Cronstadt, 8 fr. 50; Orage, 14 fr. 50.

LA VAPEUR EST REINE ! Les automobiles à vapeur GARDNER SERPOLLET l'ont prouvé en gagnant la coupe de Rothschild à une vitesse de plus de 101 kilom. à l'heure. Demandez le catalogue franco, 9, 11, rue Stendal, à Paris.

Courses de Feurs

Dimanche 14 et lundi 15 septembre 1902

AVANT PROGRAMME

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

Prix du Gouvernement 500 fr. (Au trot, chevaux montés). — Au premier, 400 fr.; au second, 100 fr.; le troisième double son entrée, le quatrième retire la sienne; le surplus des entrées au premier. — Entrée 10 fr. — Pour chevaux entiers, hongres et juments de demisang, de 3, 4 et 5 ans, nés et élevés dans le département de la Loire. Tout cheval ayant gagné, dans une ou plusieurs courses au trot, une somme de 1,000 francs, aura 50 mètres de plus à parcourir, et celui d'une somme de 2,000 francs et au-dessus, 100 mètres. Sans préjudice à ce qui précède, les chevaux de 3 ans partiront à 2,900 mètres; ceux de 4 ans à 3,000 mètres, ceux de 5 ans à 3,100 mètres. — Distance 3,000 mètres environ, en une épreuve. Engagements chez M. Isoard, jusqu'au samedi 6 septembre avant 4 heures.

Prix du Chemin de Fer (1,500 fr.). Courses de haies. — Au premier, 1,500 fr.; au second, 200 fr. sur les entrées, après que le troisième aura retiré la sienne; le surplus au premier. — Entrée 50 fr.; forfait : 25 fr. Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus. Les gentlemen recevront 3 kilos de décharge. Poids : 3 ans, 61 kilos; 4 ans, 67 kilos; 5 ans et au-dessus, 68 kilos. Distance : 3,000 mètres environ.

Prix de Feurs (2,000 fr.) — Steeple-chases (à réclamer). — Au premier, 1,600 fr.; au second, 400 fr. les entrées au premier après que le troisième aura retiré la sienne. — Entrée 50 fr.; forfait : 25 fr. Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus à réclamer, pour 4,500 fr. Poids : 4 ans, 73 kilos; 5 ans et au-dessus, 75 kil. 1/2. — Les chevaux à réclamer pour 4,000 fr. recevront 2 kil 1/2 de décharge pour 2,500 fr., 5 kil.; pour 1,500 fr. Tout cheval mis à réclamer pour 500 fr., quelque soit son âge portera 62 kilos. Distance : 3,600 mètres environ.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement (20,000 fr.) Courses de haies. — Pour chevaux de 4 ans et au-dessus n'ayant jamais jusqu'au moment de la course gagné 8,000 fr. en un ou plusieurs prix. Entrée 50 fr., moitié forfait. — Au second 400 fr. sur le prix; le troisième triplera son entrée poids : 4 ans, 68 kilos; 5 ans et au-dessus 71 kilos. Le gagnant dans l'année,

RÉCLAMEZ PARTOUT LES TIMBRES ROUGES DE L'UNION COMMERCIALE

Voitures d'Excursion

Mail-Coach — Landaux — Victorias

LUCAIN Frères, 4, place Grolier — LYON

ÉCHO DE LAFFREY

Course touristique, 4 places. — 1^{er} : M. X, sur Voiture MORS, battant toutes les autres marques.

En vente à l'Agence d'Automobiles

J. COLLOMB, 5, rue Vendôme, LYON

CONCOURS DE CONSOMMATION DE L'AUTO-CYCLOPHILE LYONNAIS

Voitures. — 1^{er} : COLLOMB, sur Voiture MORS
Voitures légères : ARCHINARD, sur Voiture SCHAUDER, 1^{er} vit., 1^{er} consomm.

d'un prix de 1.500 fr. portera 2 kilos de plus; de deux de ces prix ou de 4.000 fr. en ou plusieurs prix, 4 kilos; de 6.000 fr., en un ou plusieurs prix de 6 kilos. Tout cheval n'ayant jamais gagné recevra 3 kilos. — Distance 3.000 mètres environ.

Prix de la Société des Steeple-chases France (6^e série, 2.600 fr.) pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas gagné 15.000 fr. en ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 6^e série, ni un prix d'une série supérieure. Entrée 100 fr.; forfait 25 fr. — Au second, 400 fr. sur le prix le troisième doublera son entrée. Tout cheval ayant gagné un prix de 6^e série portera 5 kil. de surcharge. Poids: 4 ans, 65 kilos; 5 ans, 67 kilos; 6 ans et au-dessus 68 kilos. Distance: 3.400 mètres environ.

En outre, il est alloué quinze pour cent de la valeur nominale du prix, dont 10 % au premier et 5 % au second. Aux éleveurs propriétaires de la mère au moment de la naissance du produit, s'il est né et élevé en France, inscrit au *Stud-Book* ou sur la liste des chevaux qualifiés de demi-sang par la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

Pour ces quatre dernières courses. Engagements 1, rue de Castiglione, à Paris, jusqu'au mardi 9 septembre avant 2 heures.

LUNDI 15 SEPTEMBRE

Grand prix du Forez 1.400 fr. — Au trot attelé ou monté en parties liées. Deux épreuves sur trois. — Pour chevaux entiers et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Seront aussi admis dans cette course: 1^o Les chevaux hongres nés ou élevés dans les circonscriptions des dépôts d'étalons de Cluny, Ancey, Perpignan, Tarbes, Rodez, Aurillac, Villeneuve-sur-Lot et Libourne; 2^o Les chevaux nés et élevés en France, appartenant depuis janvier 1902, à des propriétaires domiciliés dans les départements de ces circonscriptions. — Entrée 30 fr.; forfait 15 fr. — 800 fr. au premier, 400 fr. au deuxième, 200 fr. au troisième; les entrées au premier après que le quatrième aura triplé la sienne et le cinquième retiré la sienne.

Le gagnant depuis le 1^{er} janvier 1898 d'une somme de 500 fr. en un ou plusieurs prix recueillera de 25 mètres; de 1.000 fr., de 50 mètres; de 1.500 fr., de 75 mètres; de 2.000 fr., de 100 mètres; de 4.000 fr., de 150 mètres; de 6.000 fr., de 200 mètres; de 8.000 fr., de 250 mètres; de 10.000 fr., et au-dessus de 300 mètres; de 12.000 fr., de 400 mètres. Tout cheval ayant couru sans gagner une somme de 500 fr. avancera de 25 mètres, et sans avoir rien gagné de 50 mètres — Distance minima: 1.800 mètres.

Premier prix du Conseil général 500 fr. — Au trot, chevaux montés. — Au premier, 400 fr., au second, 100 fr.; le troisième double son entrée; le quatrième retire la sienne; le surplus des entrées au premier — Entrée 10 fr. — Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans nés et élevés dans le département de la Loire, issus d'étalons de l'Etat ou d'étalons approuvés ou autorisés, appartenant à des propriétaires habitant le département et ces chevaux ne devront pas avoir quitté le département autrement que pour déplacements de courses ou concours pendant une période de plus de 25 jours jusqu'au moment de la course. — Poids 60 kilos — Distance 2.800 mètres.

Deuxième prix du Conseil général 500 fr. — Au trot, chevaux montés. — Entrée 10 fr. — Au premier 400 fr.; au second, 100 fr.; le troisième double son entrée; le quatrième retire la sienne; le surplus des entrées au premier. Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 à 7 ans nés et élevés dans le département de la Loire, issus d'étalons de l'Etat ou d'étalons approuvés ou autorisés, appartenant à des propriétaires habitant le département et ces chevaux ne devront pas avoir quitté le département autrement que pour déplacements de courses ou concours pendant une période de plus de 25 jours jusqu'au moment de la course. — Poids 4 ans, 68 kilos; 5 ans et au-dessus, 72 kilos. Le gagnant d'une somme de 1.000 fr. aura 100 mètres de plus à parcourir; celui d'une somme 2.000 fr. et au-dessus, 200 mètres — Distance 2.800 mètres environ.

Prix du Commerce 300 fr. — Au galop. — Au premier, 200 fr.; au deuxième, 75 fr.; au troisième, 25 fr. le quatrième retire son entrée. — Entrée 10 fr. Le surplus des entrées au premier. Pour tous chevaux du département appartenant depuis le 1^{er} juin 1901, au moins, aux fermiers qui habitent et exploitent eux-mêmes leur ferme — Distance 2.000 mètres environ.

Pour toutes les courses de la seconde journée engagements, chez M. Isoard, jusqu'au samedi 6 septembre.

Prix des Fermiers (200 fr.). — Au galop. — Au premier, 25 fr.; au second, 50 fr.; au troisième 25 fr. — Entrée 5 fr. Les entrées au premier. Pour tous chevaux du département appartenant depuis le 1^{er} juin 1901 au moins, aux fermiers qui habitent et exploitent eux-mêmes leur ferme — Distance, 2.000 mètres environ. Le gagnant du prix du Commerce ne pourra courir dans cette course. Les engagements seront reçus au pesage immédiatement avant la course.

— Le pari mutuel fonctionnera pendant les deux jours des Courses aux Tribunes Nord, Sud et à la pelouse.

Courses de Villeurbanne

AVANT-PROGRAMME

Dimanche 28 septembre.

Prix des amateurs (Trot attelé ou monté. — Poids libre). — **Objets d'art** pour chevaux et juments de toute espèce, inscrits ou non inscrits au *Bulletin Officiel*, et n'ayant pas couru depuis janvier 1900 dans des épreuves dont le montant en totalité soit supérieure à 500 fr., entrées non comprises.

Les chevaux ayant gagné un premier prix depuis janvier 1900 reculeront de 50 mètres, deux premiers prix de 75 mètres, trois premiers prix ou plus de 100 mètres. Distance 3.000 mètres, entrée 10 fr. — Un objet d'art à chacun des quatre premiers.

Deuxième Prix de la Société du Demi-Sang (Trot attelé ou monté, poids libre. — 1.000 fr. dont 700 fr. offerts par la Société du Demi-Sang,

pour l'encouragement du cheval français de demi-sang.

Pour chevaux entiers et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 3 ans et au-dessus.

600 fr. et la moitié des entrées au 1^{er}; 200 fr. et l'autre moitié au 2^e; 150 fr. au 3^e; 50 fr. au 4^e. — Entrée: 25 fr.

Les chevaux de 3 ans ayant gagné une somme supérieure à 3.000 fr. sont exclus, de même que les chevaux de 4 ans et au-dessus ayant gagné en 1902 une somme supérieure à 6000 fr. Les chevaux de 3 ans partent à 3.000 m.; ceux de 4 ans et au-dessus, à 3.100 m. Les chevaux ayant gagné en 1902 une somme de 500 fr. ou mieux, reculent de 25 m.; de 1000 fr. ou mieux, de 50 m.; 1.500 fr. ou mieux, de 75 m.; de 2000 fr. ou mieux, de 100 m.; de 2500 fr. ou mieux, de 125 m.; de 3000 ou mieux, de 150 m.; de 4000 fr. ou mieux, de 175 m.; 5000 fr. ou mieux, de 200 m.

En outre, les chevaux ayant gagné un premier prix en 1902, reculent de 25; de deux premiers prix, de 50 m.

Enfin, les chevaux n'ayant couru qu'une fois en 1902 reculent de 25 m.; ceux n'ayant pas couru, de 50 m.

Prix du Casino de Charbonnières. Course plate 1.000 fr. dont 600 fr. et la moitié des entrées au premier; 200 fr. et l'autre moitié au 2^e; 150 fr. au 3^e; 50 fr. au 4^e.

Pour chevaux entiers hongres et juments âgés de 3 ans et au-dessus n'ayant pas gagné 3 premiers prix en 1902. Poids 3 ans, 64 kilos; 4 ans et au-dessus 68 k. — Entrée 25 fr.; distance: 2.200 mètres environ.

Les chevaux n'ayant pas gagné en 1902 recevront 2 k. Les gentlemen recevront en outre 2 k. Enfin, les chevaux mis à réclamer pour 1000 fr. recevront 3 k.

Prix du Conseil général (Prix des Deux Ans, Course plate). — 1.200 fr. dont 800 fr. et la moitié des entrées au 1^{er}; 300 fr. et l'autre moitié au 2^e; 100 fr. au 3^e; le 4^e doublera d'abord son entrée. Pour poulains et pouliches de 2 ans à réclamer pour 4.000 fr. et n'ayant pas gagné un premier prix supérieur à 1.000 fr., entrée comprise. Poids: 58 kil.; distance 900 m. environ. Entrée: 30 fr. Les poulains mis à réclamer pour 1.000 fr., recevront 3 kil.; pour 2.000 fr.: 2 kil.; pour 3.000 fr., 1 kil.

Prix de M. le Ministre de la Guerre (Military, 3^e série, sous-officiers). — (Objets d'art, valeur 325 fr. — *Conditions nouvelles*). — Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier; 100 fr. au deuxième; 75 fr. au troisième. Pour Sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe. Poids commun: 72 kilos. Les chevaux de pur sang porteront 5 kilos de surcharge. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 3^e série portera 2 kilos de surcharge par course gagnée dans cette série; sera exclu, tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 3^e série ou un steeple-chase militaire de série supérieure. Le Sous-officier qui montera son cheval d'armes recevra 3 kilos de décharge. Distance 2.500 mètres environ.

Prix du Cercle du Commerce de Lyon (Military, 2^e série. — *Conditions nouvelles*). — **Objets d'art** ou d'utilité militaire d'une valeur maxima de 500 fr. au 1^{er}; 200 fr. au deuxième; 100 fr. au troisième, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, provenant des remontes de l'Etat ou achetés par les commissions de remonte des corps, n'ayant jamais gagné de course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis 6 mois au moins avant le jour de la course. Poids: chevaux de demi-sang, 72 kil.; chevaux pur sang, 77 kil. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 2^e série portera 2 kil. de surcharge par course gagnée dans cette série. Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 2^e série, ou un steeple-chase militaire de 1^{re} série. L'officier qui montera son cheval recevra 3 kil. de décharge. Distance: 3.000 mètres environ.

— Engagements pour toutes ces épreuves, le **Mardi 23 Septembre**, avant midi, chez M. Albert Aubier, secrétaire général de la *Société Sportive du Rhône*, 15, place Bellecour, Lyon.

Courses de St-Etienne

JOURNÉE DES AMATEURS

Dimanche 5 octobre 1902

Prix de l'Étivalière. (Trot attelé ou monté: Poids libre, Amateurs) **Objets d'Art** (valeur inférieure à 300 frs.) Pour chevaux et juments de toute espèce, âgés de 3 ans et au-dessus, inscrits ou non inscrits au bulletin officiel, appartenant au moins depuis le 15 septembre 1902 à des propriétaires domiciliés dans le département de la Loire. Les chevaux ayant gagné une somme égale ou supérieure à 500 frs. en espèces, ne sont pas qualifiés dans cette épreuve. Les chevaux d'amateurs, c'est à dire, ceux n'ayant jamais couru dans des épreuves dont le montant soit supérieur à 500 frs. partent à 2.800 mètres, les autres à 2.950 mètres. Tout cheval ayant gagné un premier prix recueillera de 25 mètres. Un objet d'art à chacun des quatre premiers: Entrée 15 frs.

Prix du Commerce (Trot attelé ou monté: Poids libre, Amateurs). **Objets d'Art** (valeur inférieure à 300 frs.) Pour chevaux ou juments de toute espèce, âgés de 3 ans et au-dessus, inscrits ou non inscrits au bulletin officiel, appartenant au moins depuis le 15 septembre 1902 à des propriétaires domiciliés dans le département de la Loire et n'ayant jamais couru dans une épreuve dont le montant soit supérieur à 500 frs. entrées comprises. Les chevaux n'ayant pas de vitesse ou ayant une vitesse de 2^o ou moins partent à 3600 m. de 1^{re} 58^o ou moins à 3625 m. 1^{re} 56^o ou moins, 3650 m. 1^{re} 54^o ou moins, 3700 m. supérieure à 1^{re} 54^o 3800 m., en outre un cheval ayant gagné un 1^{er} prix recule de 25 m., deux 1^{ers} prix de 50 m. Tout cheval ayant gagné trois 1^{ers} prix est exclu, de même que le gagnant du prix de l'Étivalière. Un objet d'art à chacun des quatre premiers: Entrée 15 frs.

Deuxième prix du Grand Cercle (Course Plate, Gentlemen et Jockeys). — 800 fr. dont 500 fr. et moitié des entrées au 1^{er}, 200 fr.

et l'autre moitié au 2^e, 100 fr. au 3^e, le 4^e doublera d'abord son entrée. Pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, à réclamer pour 4.000 fr. Entrée 25 fr. Poids 3 ans 66 kil., 4 ans et au-dessus 70 kil. Les chevaux mis à réclamer pour 500 frs. recevront 6 kil., pour 1.000 fr. 4 kil., pour 2.000 fr. 2 kil., pour 3.000 fr. 1 kil. Les chevaux n'ayant pas gagné dans l'année recevront 3 kil. Les gentlemen recevront en outre 2 kilos. — Distance: 1.500 mètres environ.

Prix des Galopiers du Forez (Course Plate). — 500 fr. dont 200 fr. et les entrées au 1^{er}, 150 fr. au 2^e, 75 fr. au 3^e, 50 fr. au 4^e, 25 fr. au 5^e. Pour chevaux entiers, hongres et juments, nés et élevés en France, âgés de 3 ans et au-dessus. Les chevaux de pur sang sont exclus. Entrée 5 fr., distance 2.500 mètres environ.

Military, 2^e Série, (Officiers. Conditions nouvelles). — **Objets d'art** ou d'utilité militaire d'une valeur maxima de 500 fr. au premier; 200 fr. au deuxième; 100 fr. au troisième, pour Officiers en activité de service montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, provenant des remontes de l'Etat ou achetés par les commissions de remonte des corps, n'ayant jamais gagné de course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis 6 mois au moins avant le jour de la course. Poids: chevaux de demi-sang, 72 kil.; chevaux pur sang 77 kil. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 2^e série portera 2 kil. de surcharge par course gagnée dans cette série. Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 2^e série, ou un steeple-chase militaire de 1^{re} série. L'officier qui montera son cheval recevra 3 kil. de décharge. Distance: 3.000 mètres environ.

Military, 3^e série, sous-officiers. Objets d'art, valeur 325 fr. — *Conditions nouvelles*. — Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier; 100 fr. au deuxième; 75 fr. au troisième. Pour Sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe. Poids commun: 72 kilos. Les chevaux de pur sang porteront 5 kilos de surcharge. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 3^e série portera 2 kilos de surcharge par course gagnée dans cette série; sera exclu, tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 3^e série ou un steeple-chase militaire de série supérieure. Le Sous-officier qui montera son cheval d'armes recevra 3 kilos de décharge. Distance 2.500 mètres environ.

— Clôture des engagements, le **Mardi 30 Septembre**, avant midi, au secrétariat de la Société Hippique, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne.

Jeune homme 29 ans, marié ayant servi 3 ans dans les remontes de l'Etat, demande place de gérant surveillant dans les haras ou écurie de course même à l'étranger. S'adresser ou écrire aux bureaux du journal.

Field Trials de Villars (Ain)

14 et 15 septembre 1902

Les Field Trials que la Société Canine du Sud-Est doit faire courir à Villars (Ain), les 14 et 15 septembre prochain, s'annoncent comme devant être très intéressants tant par le nombre que par la qualité des chiens qui prendront part aux deux concours.

Par suite du décès de M. le baron de Saint-Trivier, le Comité de la Société Canine vient de nommer M. Pierre Dufer, pour remplacer le regretté sportman comme juge dans le concours réservé aux chiens d'arrêt continentaux.

Nous rappelons que la *clôture des engagements est fixée irrévocablement au 5 septembre, à 6 heures du soir*.

Les inscriptions sont reçues au *Secrétariat de la Société Canine du Sud-Est*, 35, rue Tupin, à Lyon.

Le Saint-Hubert-Club de France

Nous avons annoncé que la constitution à Paris de cette Société qui se propose de réunir en une vaste fédération tous les chasseurs. Nous ne pouvons mieux faire pour renseigner nos lecteurs à ce sujet que de faire passer sous leurs yeux les statuts du S. H. C. F., tels qu'ils ont été notés à l'Assemblée générale, constitutive du 31 juillet dernier.

I. — But et moyens d'action de la Société

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé sur tout le territoire de France, d'Algérie et des Colonies, entre les personnes qui adhèrent et adhéreront aux présents statuts, une Association dite: *Société Nationale des Chasseurs de France et des Colonies*, au titre de **Saint-Hubert-Club de France** (S. H. C. F.). Cette Société a pour but l'étude et la mise en pratique des meilleurs moyens pour améliorer la chasse, combattre le braconnage, aider les chasseurs en tout ce qui peut leur être utile et leur procurer de nombreux avantages matériels.

Art. 2. — Pour arriver à ce résultat, la Société mettra en action les moyens suivants: 1^o Instruire les chasseurs et les renseigner, non seulement sur toutes les questions susceptibles de les intéresser, mais aussi sur leurs droits et leurs devoirs au point de vue des intérêts généraux de la chasse. A cet effet, la Société publiera un *Bulletin Mensuel* qui sera adressé gratuitement à tous ses membres. En outre, pour poursuivre plus efficacement son but instructif et moralisateur, la Société patronnera la publication, sous le titre général de *Bibliothèque du S. H. C. F.*, d'une série de petits volumes à bon marché sur tous les sujets ayant rapport à la chasse.

2^o Aider à la répression du braconnage par l'intervention directe des sociétaires ou d'agents placés sous les ordres de la Société. Dès que la Société sera reconnue d'utilité publique, elle s'efforcera d'obtenir des pouvoirs publics que les membres, ou un certain nombre de membres du S. H. C. F. soient

autorisés à dresser des procès-verbaux chaque fois qu'ils se trouveront en présence de délits de braconnage ou de destruction de gibier prévus par la loi sur la police de la chasse, ou par les arrêtés préfectoraux: *Chasse sans permis, ou avec engins et en temps prohibés, colportage, vente et recel du gibier en temps prohibé, destruction des œufs et des couvées, vagabondage des chiens, etc.*

3^o Attribuer annuellement un certain nombre de prix en argent, des armes, médailles et diplômes, pour encourager et récompenser les gardes, gendarmes et autres agents de l'autorité, ou du S. H. C. F., qui auront le plus mérité au point de vue du contrôle braconnage, de la protection du gibier, et de la destruction des animaux nuisibles.

4^o Soutenir auprès des pouvoirs publics et des Compagnies de transport, les intérêts des chasseurs en présentant au nom de la Société, avec la force que donnent l'union et le nombre, les vœux légitimes exprimés par ses membres, et en faisant auprès des députés et sénateurs toutes les démarches nécessaires pour en assurer la réalisation.

5^o Procurer des avantages pécuniaires aux membres de la Société en leur faisant obtenir des rabais sensibles, sous forme de remises, chez les meilleurs fabricants et dépositaires d'armes, articles de chasses ou équipements, dans les hôtels, chez les loueurs, propriétaires de chenils et de parcs d'élevage, etc. (Les maisons ayant traité avec le S. H. C. F., auront droit au panonceau de la Société).

6^o Assurer le respect de la propriété (spécialement des récoltes), et la protection des oiseaux et autres animaux utiles à l'agriculture.

7^o Favoriser des exercices de tir de chasse et de guerre et provoquer l'organisation de concours de tir entre les membres de la Société.

8^o Organiser des parties de chasse variées, des field-trials régionaux, et en général toutes sortes de réunions susceptibles d'intéresser et d'instruire les chasseurs.

9^o Faire adopter partout un modèle de *poteau défense*, dit du S. H. C. F., peu coûteux et facile à établir, permettant d'indiquer d'une manière très ostensible les terrains réservés et d'éviter des contraventions aux chasseurs.

10^o Donner aux membres de la Société des consultations gratuites et toutes sortes de renseignements sur les questions théoriques et pratiques ayant trait à la chasse, tant en France qu'à l'étranger.

11^o Développer les principes féconds de la mutualité en provoquant l'union entre les chasseurs des diverses régions, en leur apprenant à se connaître, à s'estimer et à s'entraider, en permettant enfin aux vrais disciples de Saint-Hubert d'unir et de concentrer, dans l'intérêt commun, leurs forces respectives.

Nous étudierons dans un prochain article l'organisation de l'intéressante société qu'est le S. H. C. F.

Rappelons que le Président de la section de Lyon, M. Louis Sargnon, avoué au Tribunal rue de la République, 32, qui est en même temps vice-président du S. H. C. F., est à l'entière disposition des chasseurs de la région lyonnaise pour leur fournir les renseignements qu'ils désireraient ou recevoir leur adhésion.

L. DES CREUZES



Nouvelles Cynégétiques

SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

On vient de fonder, dans cette charmante commune, à proximité de Lyon, une société ayant pour objet la protection du gibier.

Le bureau est composé de MM. Meunier, président; Deschamps, vice-président; Fouilloux, secrétaire; Rollin, trésorier; Perret et Sevy, conseillers.

ALBIGNY. — La chasse est gardée sur le territoire de la commune d'Albigny.

GRAND-LEMPS. — La *Saint-Hubert du Grand-Lemps*, syndicat des chasseurs de l'Isère, vient d'émettre le vœu que la chasse au gibier de passage et à la bécasse du printemps soit interdite dans toute la France, sans aucune exception.

La Société de chasse du Puy-de-Dôme rappelle aux gardes de l'arrondissement de Clermont-Ferrand qu'il leur sera accordé des primes de 10 à 50 fr. chaque fois qu'ils constateront des délits de chasse, qui seront suivis de condamnation.

Les gendarmes et les employés d'octroi ont droit également à ces primes.

Les avis de prise doivent être adressés à M. Michalet, 50, rue d'Aubière, à Clermont-Ferrand.

MEYZIEU. — *Syndicat fédéral des Sociétés de chasse.* — Les sociétés de chasse de *Décines, Genas, Jonage, Meyzieu, Pusignan, et Villette-d'Anthony* ayant procédé cette année à un abondant lâcher de gibier: lièvres, lapins et perdrix, la chasse promet d'être intéressante et fructueuse dans ces parages.

Moyennant une cotisation de cinq francs par an, tout chasseur est admis dans la Fédération; il lui est remis gratuitement une carte et un livret lui donnant le droit de chasser dans toutes les communes de la Fédération; les insignes sont facultatifs.

Tous nos collègues en Saint-Hubert, nous n'en doutons pas, voudront coopérer à cette œuvre pour le repeuplement et pour la protection des récoltes et des oiseaux utiles à l'agriculture non seulement en devenant membres de l'une de nos sociétés, mais aussi en prenant leur permis dans celles des communes dont les municipalités se sont imposées des sacrifices en faveur de la chasse.

De ce nombre est la municipalité de Meyzieu, qui, la première du canton, a voté une allocation de 50 francs.

Pour se faire inscrire, s'adresser, pour la commune, à M. Desbois, maire, et pour la société ou le syndicat à M. le docteur L. Barrier, président.

La Chasse dans le canton de Meyzieu. — On nous écrit: En matière de chasse réservée et de société, personne n'y comprend plus rien. De toutes les communes on écrit que leurs droits sont réservés aux chasseurs qui ne prennent pas leur permis dans telle ou telle commune ou société de chasse.

D'autre part, le syndicat du Meyzieu dit que, par suite d'une fédération faite entre toutes les communes de ce canton, on peut chasser chez elles. C'est là la vérité, si nous en lisons la carte de sociétaire que nous avons sous les yeux et qui dit que, moyennant adhésion, tout sociétaire a le droit de chasser dans toutes les communes du canton de Meyzieu.

PUSIGNAN. — Le Conseil Municipal réserve les droits de chasse sur les biens communaux. Sont seuls admis à y chasser: 1^o Les habitants de la commune; 2^o les habitants des communes voisines qui font partie de la société de chasse de Pusignan; 3^o ceux qui, sans faire partie de cette société de chasse, ont pris leur permis à Pusignan ou verseront un droit de dix francs, entre les mains de M. le maire.

TIR

Le Concours de Rennes 1902

Succès oblige, et la *Société Duguesclin* ne s'endort pas sur ses lauriers.

Encouragés par les brillants résultats de la première fête annuelle de tir de 1901, les organisateurs nous convient à un prochain concours qui aura lieu au Stand des Gayeulles du 4 au 13 octobre prochain.

Le programme comprend 8 catégories auxquelles sont affectées 15 000 francs de prix et primes.

Nous devons attirer tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur la partie du programme concernant les primes et dont voici l'exposé:

Primes de Cartons de toutes Catégories.

Valeur: 0 fr. 50 (En nature.)

Il ne sera pas remboursé de primes en espèces, mais le tireur, après avoir touché ses primes en nature, pourra être remboursé en série de concours pour ses primes de cartons en excédent.

Les cartons obtenus à toutes les catégories seront additionnés pour l'obtention des primes suivantes:

Pour 6 cartons, valeur 3 fr. Médaille bronze.
— 20 » » 10 » argent.
— 55 » » 27 50 Epingle en or.
— 75 » » 37 50 Broche or ou
— 90 » » 45 » Coupe en argent.
— 100 » » 50 » Montre en arg.

On a parlé souvent du tir gratuit. Nous pensons que le critérium en sera donné par la catégorie I dont nous publions ci-après le détail. A remarquer que les prix sont offerts par la ville de Rennes.

Catégorie I. Concours Populaire GRATUIT

Pour les Tireurs n'ayant jamais reçu un prix d'une valeur supérieure à 25 fr. dans un Concours de tir. — Armes et cartouches nationales en usage dans l'armée française.

A 200 mètres, cible de 1 mètre divisée en 3 zones.

A 300 mètres, cible de 1 m. 50 divisée en 3 zones.

Trois séries de 4 balles à tirer: une à 200 mètres, une à 300 mètres et la troisième à l'une quelconque de ces distances.

Classement: Au plus grand nombre de points obtenus dans deux séries, dont une à 200 mètres et l'autre à 300 mètres. En cas d'égalité, barrage par la 3^e série.

Les prix offerts par la ville de Rennes, s'élèvent à 550 fr.

Lyon-Sport souhaite de tout cœur la pleine réussite de cette fête de tir et adresse ses plus sincères félicitations au capitaine Moreaux et à ses dévoués collaborateurs.

HERBE.

AÉROSTATION

La Coupe de la Vie au Grand Air

Notre sympathique aéroplane lyonnais, M. Léon Meyssonier, a eu l'honneur de piloter lundi dernier, le ballon *Le Favori*, pour le concours de la Coupe de la Vie au Grand Air de Mme de Vita.

Partis du parc de l'Aéro-Club de France, à 3 h. de l'après-midi, aidés par MM. Calin, Lachambre, Mollet, etc., l'aérostat s'est élevé en prenant franchement la direction Nord, en équilibre à une altitude de 100/300 mètres et avec une vitesse minima de 60 kilom. à l'heure.

GRAND BAZAR de LYON

31, Rue de la République, 31
LYON

SELLERIE

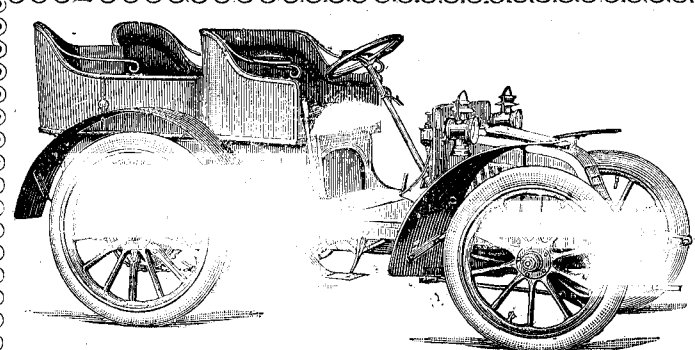
Voir la splendide installation du Comptoir de Sellerie et Fournitures d'Ecurie dans les nouveaux Sous-Sols.

Tous nos articles: Harnais, Selles, Brides, etc., sont en cuir de 1^{er} choix et d'une confection irréprochable; ils offrent la plus grande sécurité et nous les garantissons absolument à l'usage.

Envoi franco du CATALOGUE sur demande



PHARMACIE UNIVERSELLE de LYON
51, Rue de la Bourse, LYON
ACCESSOIRES DE PHARMACIE
Nouvelle Baisse de Prix
EXPÉDITIONS PARTOUT



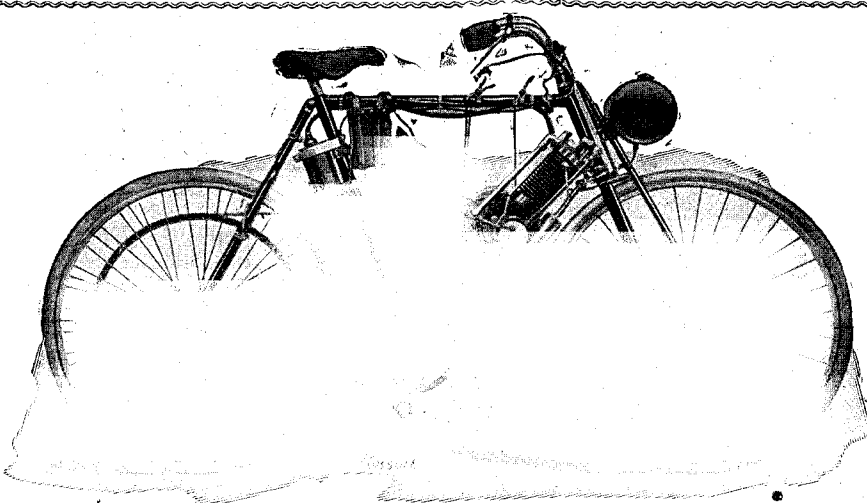
La Société anonyme des
AUTOMOBILES PEUGEOT
a installé un Dépôt
Avenue de Saxe, 256
LYON

PHARMACIE DU SERPENT

32, rue Lanterne, LYON

NOUVEAU RABAI — DÉTAIL AU PRIX DU GROS

Le Grand Dabit est une Garantie de la Bonne qualité



Maison DOUÉ

FONDÉE EN 1852
7, Place de la Charité, 7
LYON

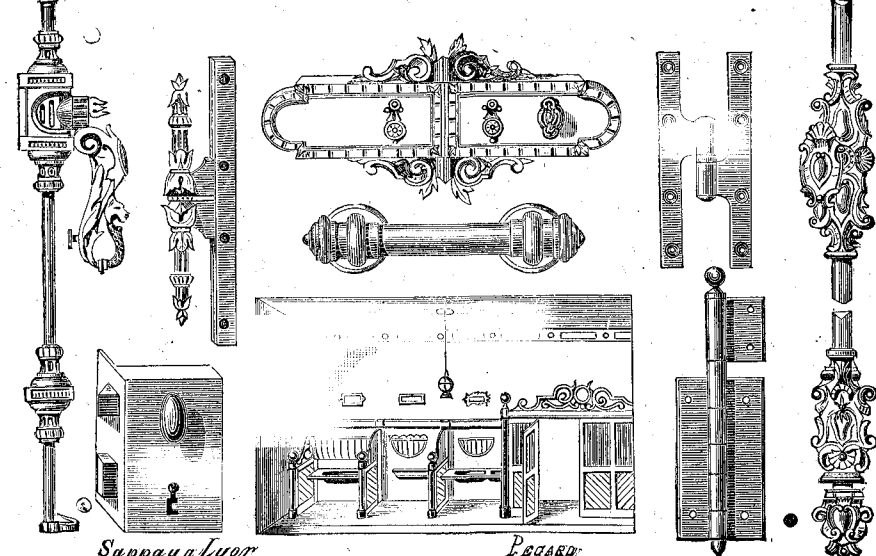
Agence des Cycles

GLADIATOR CLEVELAND, ETC.
Motocyclettes, Automobiles

ÉCHANGES, RÉPARATIONS

CORCELLET, BERNARD & C^{ie}

HUOT, BASSET & C^{ie}, Succ^{rs}, PLAC. BELLECOUR, 15
LYON



Installations de machines générales pour Ecuries. Envoi de Catalogues
Projets et Plans d'après demande. — Fabrique spéciale de Serrurerie de Luxe

Massage Médical

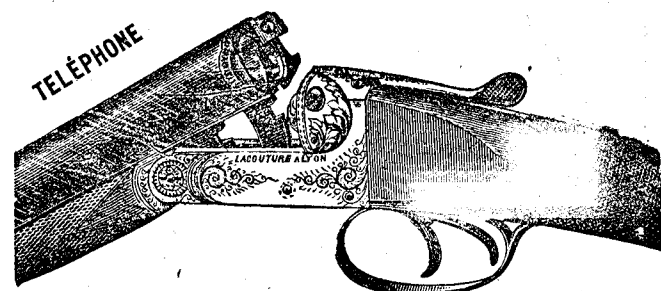
POUR TOUTES MALADIES
Traitement par l'Electricité
M^{re} Stemelin
14, Rue Molière
près la place Morand

Les Grands Magasins
UNIVERSELS
49 à 55, Cours de la Liberté
VENDENT
le meilleur marché
de LYON

LACOUTURE

MANUFACTURE D'ARMES

LYON, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 85, LYON



FUSILS Lefauchaux, bascule, double clef adhérente, 42, 47, 50, 65, 85, 100 fr. et au-dessus.

FUSILS à percussion centrale, Choke-Bored, bascule, double clef, adhérente, à 60, 85, 103, 115, 130 francs, et au-dessus.

FUSILS à percussion centrale, Choke-Bored, bascule, à double verrou, clef entre les chiens, à 110, 125, 130 francs, éprouvés finis à la poudre noire; à 150, 180, 200 fr. éprouvés finis à la poudre pyroxylée.

FUSILS à percussion centrale, Choke-Bored, bascule, à triple verrou Groener, clef entre les chiens, 200, 240, 280, 300 francs, éprouvés finis à la poudre pyroxylée.

FUSILS SPÉCIAUX, à l'usage de la poudre pyroxylée.

SPECIALITÉ DE FUSILS HAMMERLESS
Système ANSON et DELEY, le meilleur de tous les fusils HAMMERLESS.

FUSILS Hammerless (sans chiens), à 180, 220, 245, 270, 300, 350, 400, 450, 500, 600, 800 et 1.000 francs, éprouvés finis à la poudre pyroxylée.

Grand choix de Revolvers, de Carabines et de Pistolets de Tir.

CARTOUCHES CHARGÉES, de CARNIERS, — CARTOUCHIÈRES ET DIVERS ARTICLES DE CHASSE ET D'ESCRIME

CYCLES CASTOLDI

Louis CASTOLDI Fils, Constructeur

Bicyclettes, Tandems, Tri-Porteur

Motocyclettes

Tri-à-Pétrole, Automobiles

4, Impasse des Carmélites, LYON

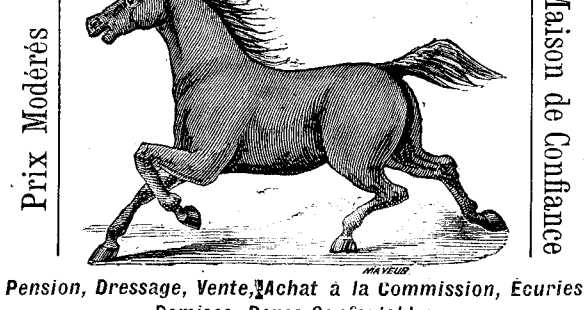
COMMERCE de CHEVAUX

Pension de Chevaux à 70 et 90 francs

Prix réduits pour la détalée, à la journée et demi-journée

MAISON LAURENT

16, rue de Vendôme, Lyon (près l'entrée du Parc)



Pension, Dressage, Vente, Achat à la Commission, Ecuries Remises, Boxes Confortables

MON CASARELLI FERRARIO

successeur
Quai de l'Hôpital, 31 — LYON

FOX-TERRIERS

CHIENS de LUXE

EMPAILLAGE D'ANIMAUX TRÈS SOIGNÉ

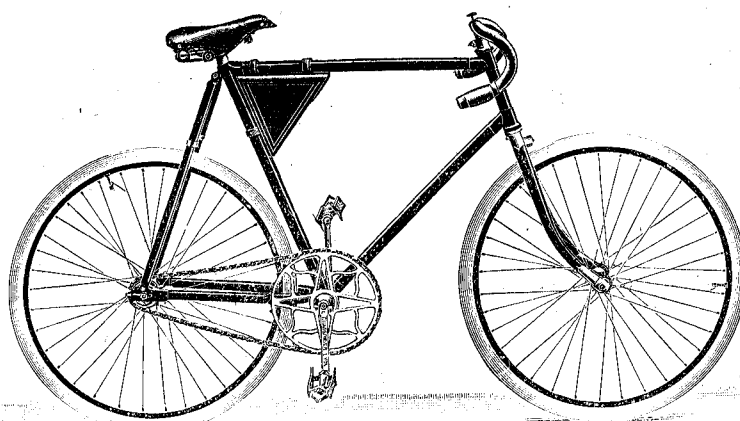
Oiseaux exotiques, de pays, Cages, Volières, Furets, Pigeons, Volailles, Singes

Vacances 1902

Manufacture de Bicyclettes

LOUIS CHARBONNIER

Rue Fournet, 9
et Boulevard
des Broteaux, 56
LYON



ATELIER :
Rue Louis-Blanc,
86
LYON

Modèle N° 1

à train arrière court B^{re} S. G. D. G. qui permet aux cyclistes de faire les côtes les plus rapides sans aucune fatigue. Cette machine est munie d'un frein "Bowden" sur la jante arrière permettant de descendre les côtes les plus accentuées en toute sécurité. Sa solidité et sa douceur de roulement exceptionnelles en font une excellente machine de touriste. Son prix étant des plus réduits est à portée de toutes les bourses. De cette façon, elle peut faire la joie de beaucoup d'écoliers avides de grand air et d'exercices salutaires.

Prix : 225 francs
(SANS FREIN)

Supplément pour frein "Bowden" : 25 francs.

Tandem monté sur roulement Diamant, pièces Perfecta. Prix exceptionnel : 350 francs.

Quantité de Machines et Tandems occasions à prix divers très réduits

Atelier spécial de réparations de Machines de toutes Marques

BELLE JARDINIÈRE

2, rue du Pont-Neuf, Paris

62, Rue de la République Succursale de LYON Rue de la République, 62

Vêtements, Chaussures et Accessoires de

CHASSE

ENVOI FRANCO sur DEMANDE d'ÉCHANTILLONS et du CATALOGUE SPÉCIAL

Vêtements pour tous les Sports

ÉLÉGANCE — ÉCONOMIE — SOLIDITÉ

Dimanche 31 Août et Lundi 1^{er} Septembre
A L'ILE-BARBE

GRANDE FÊTE

Gymnique, Musicale et Nautique

KERMESSE

SOUS LES AUSPICES DE LA MUNICIPALITÉ
au bénéfice des Indigents de la commune

A Midi. — Réception.
A Midi 1/2. — Défilé.
A 1 h. 1/2. — Vin d'honneur
A 2 h. — CONCERT.

A 2 h. 1/2. — Joutes et Mât
incliné.
A 5 h. 1/2. — Exercices gym-
niques, LA PATRIE, de St-Rambert.

A 8 h. — ILLUMINATIONS, FEUX D'ARTIFICE
GRAND BAL PUBLIC

LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE. — Continuation de la Fête.
A 2 heures. — Grand Concours de Boules.

MAISON PLACE

Rue du Commandant-Faurax, 22
LYON-BROTEAUX (près du Parc)



VOITURES DE GRANDES REMISES
à la Course, à la Journée, au Mois
SPECIALITÉ POUR MARIAGES ET SOIRÉES

COMMERCE ET DRESSAGE DE CHEVAUX, BOXES POUR CHEVAUX DE COURSE
PENSION EXTRA-SALUBRE
On peut visiter à toute heure cette Maison-Musée en son genre à Lyon
(derniers perfectionnements de salubrité et de confort moderne)

A St-HUBERT L. EYNAC

OUVRIER ARMURIER
ATELIERS ET MAGASIN
(Ci-devant, 13, rue Constantine)

ACTUELLEMENT :
15 bis, rue d'Algérie
LYON-TERREAUX (à côté l'Épicerie Moderne)

FUSILS, REVOLVERS ET CARABINES
DE TOUTS MODÈLES — PRIX MODÉRÉS

Tirant les Poudres pyroxylées

Envoi franco du Tarif illustré.

HAMMERLESS TRIPLES ET QUADRUPLES
Réparations, Echanges, Articles de Chasse

ALEXANDRE TAILLEUR

10, Rue Romarin, LYON

(Maison recommandée pour sa coupe et son travail irréprochable)
(Récompenses obtenues : LONDRES, Médaille d'Or et Croix de Mérite; PARIS, Médaille d'Or, Membre du Jury)

COMPLET Veston depuis 50 fr.; PANTALON depuis 15 fr.